Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260306-2026_306-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026

Nombre de membres en exercice : **19**
L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 Février 2026 s'est réuni en séance ordinaire, salle François Cherdel, sous la présidence de Monsieur Yannick Le Guern, premier adjoint.

Présents : 16

Yannick Le Guern	Paulette Beurel	Marcel Le Moine	Laetitia Hermon
Anne Rault	Marie-Annick Benoit	Jean-Pierre Thébault	Gilles Turbin
Véronique Guego	Mickaël Le Devehat	Olivier Gestin	Isabelle Glâtre
Anthony Rouaud	Elisabeth Le Ray	Rozenn Michelet	Christine Piedvache

Absents et procuration : 03

Didier Esnault	Pouvoir à	Laetitia Hermon
Yann Le Goff	Pouvoir à	Jean-Pierre Thébault
Yves Ruffet	Pouvoir à	Yannick LE GUERN

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Anthony Rouaud est désigné pour remplir cette fonction.

2026-306 – Acquisition amiable du 13 rue du Stade à Bréhand
Confirmation de la décision du 8 Janvier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n° 2025-292 du 4 décembre 2025, n°2026-293 du 8 Janvier 2026 ayant pour objet la décision d'acquisition avec exercice du droit de préemption urbain,
Considérant le désistement de l'acquéreur au bénéfice de la collectivité, la vente peut se réaliser à l'amiable comme indiqué dans l'acte précité,
Précise le prix de vente d'un montant de 202 500 €,
Considérant l'avis favorable du service des domaines en date du 5 Février 2026,
Précise les parcelles concernées par cette acquisition sise au 13 rue du Stade :

Section B	989
Section B	991
Section B	1011
Section B	1108
Section B	1210
Section B	1212

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour, deux abstentions,
VALIDE l'acquisition amiable du 13 rue du Stade à Bréhand au prix de 202 500 €.
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

le 6 Mars 2026
Yannick Le Guern,
Premier Adjoint

MAIRIE DE BRÉHAND
Côtes d'Armor